

13 04 2023
PRÉF 17



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 31 mars 2023

Délibération CS 2023-02-03 - Présentation et vote du Budget Primitif 2023

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-trois, le 31 mars, à 14 heures.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Eslandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Marans (Salle de la Caale),
Présents : 4	
Nombre de pouvoirs : 0	
Ont pris part aux délibérations : 4	Suite à la convocation qui a été adressée le 24 mars 2023.

Etaient Présents les délégués suivants :

Monsieur BOISSEAU Jérémy <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur GESLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>
Madame BOUTET Martine <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléante de Monsieur BODIN Jean-Marie	Monsieur ROBLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>

Etaient absents :

Monsieur VENDITTOZZI François <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur PHILBERT Patrick <i>CDA La Rochelle</i>
--	---

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif 2023.

Les dépenses et les recettes proposées pour les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif s'équilibrent comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - Total de recettes : 119 000,00 €
 - Total des dépenses : 119 000,00 €

13 04 2023

B 17

- Section d'investissement :
- Total des recettes :
- Total des dépenses :

71 400,00 €

71 400,00 €

Le Comité Syndical est invité à procéder au vote du budget au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Comité Syndical, après avoir écouté l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les propositions du budget primitif 2023 présentées,
- vote par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2023 présenté en annexe,
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président du SILEC,
Jérémy BOISSEAU

